

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 169

1^{er} septembre 2015

Sommaire

**Loi du 5 août 2015 modifiant la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation
et modifiant certaines dispositions du Code civil page 3958**

Règlements communaux 3959

Loi du 5 août 2015 modifiant la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,
Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 8 juillet 2015 et celle du Conseil d'Etat du 17 juillet 2015 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Art. 1^{er}. L'article 1^{er}, paragraphe (3), de la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil est modifié comme suit:

«(3) La loi ne s'applique pas:

- a) aux immeubles affectés à un usage commercial, administratif, industriel, artisanal ou affectés à l'exercice d'une profession libérale;
- b) aux résidences secondaires;
- c) aux locaux ne formant pas l'accessoire du logement;
- d) aux chambres d'hôtel;
- e) aux structures d'hébergement réservées au logement provisoire d'étrangers visés par la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg;
- f) aux logements meublés ou non-meublés dans des structures d'hébergement spéciales telles que maisons de retraite, centres intégrés pour personnes âgées, centres de gériatrie, centres pour personnes handicapées, et notamment les logements meublés ou non-meublés dans les structures d'hébergement tombant sous la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique;
- g) aux logements meublés ou non-meublés mis à disposition de personnes physiques à titre d'aide sociale par une commune, un syndicat de communes, une association sans but lucratif ou une fondation œuvrant dans le domaine du logement.

Toutefois, pour les immeubles visés au point a), les dispositions prévues par le chapitre V concernant le règlement des litiges et celles prévues par le chapitre VIII concernant les dispositions finales, abrogatoires et transitoires sont applicables. Pour les structures d'hébergement et logements visés aux points e), f) et g), les dispositions prévues par le chapitre V concernant le règlement des litiges sont applicables.

Les articles 3 à 11 et 15 ne s'appliquent pas aux logements locatifs prévus par les articles 27 à 30ter de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement. Toutefois, ils sont applicables aux logements locatifs désignés à l'article 28, alinéa 4, de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement.»

Art. 2. L'article 27 de la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil prend la teneur qui suit:

«**Art. 27.** Le conseil communal peut, par règlement communal, obliger les propriétaires des immeubles et parties d'immeubles non occupés destinés à servir de logement sis sur le territoire de la commune à les déclarer à l'administration communale dans le délai fixé par ledit conseil.

Les infractions aux dispositions de l'alinéa précédent sont punies d'une peine d'amende comprise entre 1 et 250 euros.»

Art. 3. La présente loi entre en vigueur le premier jour du deuxième mois qui suit sa publication au Mémorial.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Ministre du Logement,
Maggy Nagel

Cabasson, le 5 août 2015.
Henri

Doc. parl. 6610; sess. ord. 2012-2013; sess. extraord. 2013-2014 et sess. ord. 2014-2015.

Règlements communaux.

B e r t r a n g e.- Fixation d'une taxe de recouvrement des créances.

En séance du 5 février 2015 le Conseil communal de Bertrange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé une taxe de recouvrement des créances.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 14 juin 2015 et par décision ministérielle du 17 juin 2015 et publiée en due forme.

B e t t e m b o u r g.- Modification des taxes et redevances à percevoir sur les cimetières.

En séance du 3 avril 2015 le Conseil communal de Bettembourg a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes et redevances à percevoir sur les cimetières.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 13 mai 2015 et par décision ministérielle du 20 mai 2015 et publiée en due forme.

B e t t e m b o u r g.- Modification des taxes et redevances relatives au traitement de dossiers en matière d'urbanisme.

En séance du 19 décembre 2014 le Conseil communal de Bettembourg a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes et redevances relatives au traitement de dossiers en matière d'urbanisme.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 7 juin 2015 et par décision ministérielle du 11 juin 2015 et publiée en due forme.

B e t z d o r f.- Introduction d'un règlement-taxe relatif à l'utilisation du «Gallierduerf» (Roodt/Syre), du terrain Beach-volley (Roodt/Syre) et du lavoir (Berg).

En séance du 19 juin 2015 le Conseil communal de Betzdorf a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit un règlement-taxe relatif à l'utilisation du «Gallierduerf» (Roodt/Syre), du terrain Beach-volley (Roodt/Syre) et du lavoir (Berg).

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 15 juillet 2015 et publiée en due forme.

B i w e r.- Modification des taxes de chancellerie sur les établissements classés.

En séance du 12 décembre 2014 le Conseil communal de Biver a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes de chancellerie sur les établissements classés.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 14 juin 2015 et par décision ministérielle du 17 juin 2015 et publiée en due forme.

C o l m a r – B e r g.- Modification des taxes et redevances à percevoir sur l'eau destinée à la consommation humaine.

En séance du 28 décembre 2012 le Conseil communal de Colmar-Berg a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes et redevances à percevoir sur l'eau destinée à la consommation humaine.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 12 février 2015 et par décision ministérielle du 23 février 2015 et publiée en due forme.

D a l h e i m.- Fixation des tarifs pour le service jardin.

En séance du 9 juin 2015 le Conseil communal de Dalheim a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les tarifs pour le service jardin.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 6 juillet 2015 et publiée en due forme.

D i e k i r c h.- Introduction d'une taxe pour la mise à disposition des terrains synthétiques à des associations non locales.

En séance du 22 avril 2015 le Conseil communal de Diekirch a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit une taxe pour la mise à disposition des terrains synthétiques à des associations non locales.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 8 mai 2015 et publiée en due forme.

D i f f e r d a n g e.- Modification des taxes et redevances du chapitre E-2 Eau et canalisation du règlement-taxe général.

En séance du 19 décembre 2014 le Conseil communal de Differdange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes et redevances du chapitre E-2 Eau et canalisation du règlement-taxe général.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 14 juin 2015 et par décision ministérielle du 26 juin 2015 et publiée en due forme.

D i p p a c h.- Fixation du prix de l'utilisation du service «Nightrider».

En séance du 21 décembre 2007 le Conseil communal de Dippach a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé le prix de l'utilisation du service «Nightrider».

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 21 décembre 2007 et publiée en due forme.

D i p p a c h.- Introduction d'un règlement communal fixant les tarifs en matière d'enlèvement des déchets.

En séance du 24 avril 2015 le Conseil communal de Dippach a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit un règlement communal fixant les tarifs en matière d'enlèvement des déchets.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 3 juillet 2015 et par décision ministérielle du 15 juillet 2015 et publiée en due forme.

D u d e l a n g e.- Modification des taxes et redevances sur la gestion des déchets.

En séance du 27 mars 2015 le Conseil communal de Dudelange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes et redevances sur la gestion des déchets.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 7 juin 2015 et par décision ministérielle du 11 juin 2015 et publiée en due forme.

D u d e l a n g e.- Modification du chapitre XXVIII – Vente d'imprimés, de documents audio et vidéo communaux – du règlement-taxe général.

En séance du 12 juin 2015 le Conseil communal de Dudelange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le chapitre XXVIII – Vente d'imprimés, de documents audio et vidéo communaux – du règlement-taxe général.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 30 juillet 2015 et publiée en due forme.

E l l.- Nouvelle fixation du tarif pour l'enlèvement des déchets encombrants.

En séance du 27 novembre 2014 le Conseil communal d'Ell a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a nouvellement fixé le tarif pour l'enlèvement des déchets encombrants.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 1^{er} avril 2015 et publiée en due forme.

E l l.- Modification des taxes à percevoir sur les nuits blanches.

En séance du 27 novembre 2014 le Conseil communal d'Ell a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes à percevoir sur les nuits blanches.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté ministérielle du 31 mai 2015 et par décision ministérielle du 8 juin 2015 et publiée en due forme.

E s c h - s u r - A l z e t t e.- Fixation du tarif de participation aux ateliers d'été pour jeunes à la Kulturfabrik.

En séance du 20 mars 2015 le Conseil communal d'Esch-sur-Alzette a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé le tarif de participation aux ateliers d'été pour jeunes à la Kulturfabrik.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 4 mai 2015 et publiée en due forme.

E t t e l b r u c k.- Modification du chapitre 7bis: City-Bus du règlement-taxe général.

En séance du 27 avril 2015 le Conseil communal d'Ettelbruck a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le chapitre 7bis: City-Bus du règlement-taxe général.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 20 mai 2015 et publiée en due forme.

F e u l e n.- Nouvelle fixation des tarifs à percevoir sur l'enlèvement des ordures ménagères et des déchets encombrants.

En séance du 23 avril 2015 le Conseil communal de Feulen a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a nouvellement fixé les tarifs à percevoir sur l'enlèvement des ordures ménagères et des déchets encombrants.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 8 juin 2015 et publiée en due forme.

F e u l e n.- Fixation des tarifs à percevoir pour la vente de poubelles d'occasion.

En séance du 23 avril 2015 le Conseil communal de Feulen a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les tarifs à percevoir pour la vente de poubelles d'occasion.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 8 juin 2015 et publiée en due forme.

F e u l e n.- Modification du prix de vente des repas sur roues.

En séance du 23 avril 2015 le Conseil communal de Feulen a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le prix de vente des repas sur roues.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 8 juin 2015 et publiée en due forme.

F e u l e n.- Fixation des tarifs à percevoir pour la vente de poubelles.

En séance du 23 avril 2015 le Conseil communal de Feulen a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les tarifs à percevoir pour la vente de poubelles.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 8 juin 2015 et publiée en due forme.

F l a x w e i l e r.- Modification des tarifs à percevoir sur l'enlèvement des ordures.

En séance du 6 mars 2015 le Conseil communal de Flaxweiler a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les tarifs à percevoir sur l'enlèvement des ordures.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 7 avril 2015 et publiée en due forme.

F r i s a n g e.- Nouvelle fixation du tarif horaire relatif à la mise à disposition de main d'œuvre pour les prestations effectuées par les ouvriers communaux.

En séance du 20 mai 2015 le Conseil communal de Frisange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a nouvellement fixé le tarif horaire relatif à la mise à disposition de main d'œuvre pour les prestations effectuées par les ouvriers communaux.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 17 juin 2015 et publiée en due forme.

F r i s a n g e.- Fixation des droits d'inscription aux cours de gymnastique douce pour le 3^{ème} âge, session 2015/2016.

En séance du 24 juin 2015 le Conseil communal de Frisange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les droits d'inscription aux cours de gymnastique douce pour le 3^{ème} âge, session 2015/2016.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 15 juillet 2015 et publiée en due forme.

F r i s a n g e.- Fixation des droits d'inscription aux cours de Zumba, session 2015/2016.

En séance du 24 juin 2015 le Conseil communal de Frisange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les droits d'inscription aux cours de Zumba, session 2015/2016.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 15 juillet 2015 et publiée en due forme.

F r i s a n g e.- Fixation des droits d'inscription aux cours de gymnastique, d'aérobic et de fitness, session 2015/2016.

En séance du 24 juin 2015 le Conseil communal de Frisange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les droits d'inscription aux cours de gymnastique, d'aérobic et de fitness, session 2015/2016.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 15 juillet 2015 et publiée en due forme.

F r i s a n g e.- Modification des droits d'inscription aux cours de langue luxembourgeoise, session 2015/2016.

En séance du 24 juin 2015 le Conseil communal de Frisange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les droits d'inscription aux cours de langue luxembourgeoise, session 2015/2016.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 15 juillet 2015 et publiée en due forme.

F r i s a n g e.- Fixation des droits d'inscription aux cours de yoga, session 2015/2016.

En séance du 24 juin 2015 le Conseil communal de Frisange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les droits d'inscription aux cours de yoga, session 2015/2016.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 15 juillet 2015 et publiée en due forme.

G a r n i c h.- Fixation du prix des photocopies délivrées par l'administration communale.

En séance du 20 avril 2015 le Conseil communal de Garnich a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé le prix des photocopies délivrées par l'administration communale.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 18 mai 2015 et publiée en due forme.

G r e v e n m a c h e r.- Modification du règlement-taxe sur la piscine en plein air: Réduction du prix d'entrée à la piscine pour les personnes produisant un bon de réduction ORT «Expérience Moselle-Coupons de réduction».

En séance du 9 juin 2015 le Conseil communal de Grevenmacher a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe sur la piscine en plein air: Réduction du prix d'entrée à la piscine pour les personnes produisant un bon de réduction ORT «Expérience Moselle-Coupons de réduction».

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 26 juin 2015 et publiée en due forme.

G r o s b o u s.- Modification de la taxe annuelle pour frais de scolarité pour des élèves non-résidents.

En séance du 21 avril 2015 le Conseil communal de Grosbous a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié la taxe annuelle pour frais de scolarité pour des élèves non-résidents.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 14 juillet 2015 et par décision ministérielle du 28 juillet 2015 et publiée en due forme.

H e s p e r a n g e.- Introduction de tarifs pour la location de vélos et voitures électriques.

En séance du 13 mai 2015 le Conseil communal de Hesperange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit des tarifs pour la location de vélos et voitures électriques.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 29 mai 2015 et publiée en due forme.

K e h l e n.- Introduction d'un règlement-taxe concernant le remplacement de la carte scolaire.

En séance du 15 mai 2015 le Conseil communal de Kehlen a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit un règlement-taxe concernant le remplacement de la carte scolaire.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 29 mai 2015 et publiée en due forme.

K o p s t a l.- Introduction d'une taxe de chancellerie à percevoir à l'occasion de la célébration d'un mariage.

En séance du 13 mars 2015 le Conseil communal de Kopstal a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit une taxe de chancellerie à percevoir à l'occasion de la célébration d'un mariage.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 30 avril 2015 et par décision ministérielle du 8 mai 2015 et publiée en due forme.

K o p s t a l.- Abrogation de la taxe à percevoir sur la location de la morgue.

En séance du 13 mars 2015 le Conseil communal de Kopstal a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a abrogé la taxe à percevoir sur la location de la morgue.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 30 avril 2015 et par décision ministérielle du 8 mai 2015 et publiée en due forme.

L a c d e l a H a u t e - S û r e.- Modification du tarif relatif à l'enlèvement des déchets encombrants.

En séance du 31 mars 2015 le Conseil communal du Lac de la Haute-Sûre a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le tarif relatif à l'enlèvement des déchets encombrants.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 18 mai 2015 et publiée en due forme.

L e u d e l a n g e.- Modification des prix pour excursions scolaires.

En séance du 27 avril 2015 le Conseil communal de Leudelange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les prix pour excursions scolaires.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 17 juin 2015 et publiée en due forme.

M a m e r.- Fixation de la participation des parents aux classes aventure à Xonrupt (F).

En séance du 11 mai 2015 le Conseil communal de Mamer a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé la participation des parents aux classes aventure à Xonrupt (F).

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 11 juin 2015 et publiée en due forme.

M e r t e r.- Modification des tarifs à percevoir sur l'enlèvement des ordures.

En séance du 6 mars 2015 le Conseil communal de Mertert a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les tarifs à percevoir sur l'enlèvement des ordures.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 7 avril 2015 et publiée en due forme.

P é t a n g e.- Introduction d'une taxe d'empiètement sur la voie publique.

En séance du 2 mars 2015 le Conseil communal de Pétange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit une taxe d'empiètement sur la voie publique.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 21 avril 2015 et par décision ministérielle du 24 avril 2015 et publiée en due forme.

R a m b r o u c h.- Nouvelle fixation du prix de vente des repas sur roues.

En séance du 11 mars 2015 le Conseil communal de Rambrouch a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a nouvellement fixé le prix de vente des repas sur roues.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 20 mai 2015 et publiée en due forme.

R a m b r o u c h.- Modification du règlement-taxe sur l'utilisation des salles de fêtes et des centres culturels.

En séance du 27 janvier 2015 le Conseil communal de Rambrouch a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe sur l'utilisation des salles de fêtes et des centres culturels.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 8 juin 2015 et publiée en due forme.

R a m b r o u c h.- Modification du règlement-taxe sur la chancellerie.

En séance du 27 janvier 2015 le Conseil communal de Rambrouch a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe sur la chancellerie.

Ladite délibération a été approuvée par règlement grand-ducal du 7 juin 2015 et par décision ministérielle du 11 juin 2015 et publiée en due forme.

R o e s e r.- Introduction d'une taxe annuelle sur certains immeubles bâtis non occupés et sur certains terrains à bâtir.

En séance du 9 février 2015 le Conseil communal de Roeser a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit une taxe annuelle sur certains immeubles bâtis non occupés et sur certains terrains à bâtir.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 19 juin 2015 et par décision ministérielle du 26 juin 2015 et publiée en due forme.

S a n d w e i l e r.- Introduction d'un règlement-taxe sur la gestion des déchets.

En séance du 30 avril 2015 le Conseil communal de Sandweiler a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit un règlement-taxe sur la gestion des déchets.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 3 juillet 2015 et par décision ministérielle du 15 juillet 2015 et publiée en due forme.

S a e u l.- Fixation du prix d'un repas pour les enseignants à l'accueil parascolaire de la maison relais.

En séance du 6 juillet 2015 le Conseil communal de Saeul a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé le prix d'un repas pour les enseignants à l'accueil parascolaire de la maison relais.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 6 juillet 2015 et publiée en due forme.

S c h e n g e n.- Modification du tarif pour le transport en ambulance sur le territoire ou en dehors du territoire de stationnement de l'ambulance.

En séance du 29 avril 2015 le Conseil communal de Schengen a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le tarif pour le transport en ambulance sur le territoire ou en dehors du territoire de stationnement de l'ambulance.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 20 mai 2015 et publiée en due forme.

S c h e n g e n.- Modification de la taxe de chancellerie relative à l'autorisation de bâtir pour une autre destination que l'habitation.

En séance du 29 avril 2015 le Conseil communal de Schengen a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié la taxe de chancellerie relative à l'autorisation de bâtir pour une autre destination que l'habitation.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 7 juin 2015 et par décision ministérielle du 11 juin 2015 et publiée en due forme.

S c h i e r e n.- Fixation de redevances à percevoir pour l'exécution de travaux par le service communal des travaux de régie pour le compte de particuliers.

En séance du 4 mars 2015 le Conseil communal de Schieren a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé des redevances à percevoir pour l'exécution de travaux par le service communal des travaux de régie pour le compte de particuliers.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 18 mai 2015 et publiée en due forme.

S c h i e r e n.- Modification des taxes de chancellerie.

En séance du 4 mars 2015 le Conseil communal de Schieren a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les taxes de chancellerie.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 13 mai 2015 et par décision ministérielle du 20 mai 2015 et publiée en due forme.

S c h i e r e n.- Fixation du prix de vente d'une copie du règlement communal sur les bâtisses.

En séance du 4 mars 2015 le Conseil communal de Schieren a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé le prix de vente d'une copie du règlement communal sur les bâtisses.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 18 mai 2015 et publiée en due forme.

S c h i e r e n.- Fixation du prix de vente d'écorces de bois du stock communal.

En séance du 4 mars 2015 le Conseil communal de Schieren a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé le prix de vente d'écorces de bois du stock communal.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 8 mai 2015 et publiée en due forme.

S c h i e r e n.- Introduction d'un règlement-taxe sur l'utilisation du débit de boissons communal au centre culturel de Schieren.

En séance du 4 mars 2015 le Conseil communal de Schieren a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit un règlement-taxe sur l'utilisation du débit de boissons communal au centre culturel de Schieren.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 18 mai 2015 et publiée en due forme.

S c h i e r e n.- Fixation du prix de vente de poubelles.

En séance du 4 mars 2015 le Conseil communal de Schieren a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé le prix de vente de poubelles.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 8 mai 2015 et publiée en due forme.

S c h i f f l a n g e.- Modification du règlement-taxe relatif à la gestion des déchets.

En séance du 20 mars 2015 le Conseil communal de Schiffange a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe relatif à la gestion des déchets.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 7 juin 2015 et par décision ministérielle du 11 juin 2015 et publiée en due forme.

S e p t f o n t a i n e s.- Modification du prix de vente des repas sur roues.

En séance du 19 mars 2015 le Conseil communal de Septfontaines a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le prix de vente des repas sur roues.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 17 juin 2015 et publiée en due forme.

S t e i n f o r t.- Modification des tarifs des vignettes pour le stationnement résidentiel.

En séance du 4 février 2015 le Conseil communal de Steinfort a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les tarifs des vignettes pour le stationnement résidentiel.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 30 avril 2015 et par décision ministérielle du 8 mai 2015 et publiée en due forme.

S t e i n f o r t.- Introduction d'un règlement-taxe concernant la mise à disposition de matériel à des tiers.

En séance du 21 mai 2015 le Conseil communal de Steinfort a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit un règlement-taxe concernant la mise à disposition de matériel à des tiers.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 26 juin 2015 et publiée en due forme.

S t e i n f o r t.- Fixation des prix d'entrée à l'occasion du «Schmelzkultur 2015».

En séance du 21 mai 2015 le Conseil communal de Steinfort a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les prix d'entrée à l'occasion du «Schmelzkultur 2015».

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 26 juin 2015 et publiée en due forme.

S t e i n f o r t.- Modification du règlement-taxe de chancellerie.

En séance du 21 mai 2015 le Conseil communal de Steinfort a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe de chancellerie.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 14 juillet 2015 et par décision ministérielle du 28 juillet 2015 et publiée en due forme.

S t e i n f o r t.- Fixation des taxes relatives aux autorisations de nuits blanches et de l'organisation de loteries et tombolas.

En séance du 21 mai 2015 le Conseil communal de Steinfort a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les taxes relatives aux autorisations de nuits blanches et de l'organisation de loteries et tombolas.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 14 juillet 2015 et par décision ministérielle du 28 juillet 2015 et publiée en due forme.

S t r a s s e n.- Modification des droits d'habitation pour le centre résidentiel pour personnes âgées «Riedgen».

En séance du 21 janvier 2015 le Conseil communal de Strassen a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les droits d'habitation pour le centre résidentiel pour personnes âgées «Riedgen».

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 8 juin 2015 et publiée en due forme.

S t r a s s e n.- Modification du règlement-taxe relatif au Bus@Stroossen.

En séance du 13 mai 2015 le Conseil communal de Strassen a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe relatif au Bus@Stroossen.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 26 juin 2015 et publiée en due forme.

V i a n d e n.- Fixation des taxes relatives à l'établissement d'étagères, de terrasses et autres installations sur et en bordure de la voie publique.

En séance du 26 mars 2015 le Conseil communal de Vianden a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a fixé les taxes relatives à l'établissement d'étagères, de terrasses et autres installations sur et en bordure de la voie publique.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 7 juin 2015 et par décision ministérielle du 11 juin 2015 et publiée en due forme.

W e i s w a m p a c h.- Modification des tarifs à percevoir sur la location de conteneurs sanitaires servant de toilettes publiques.

En séance du 28 mai 2015 le Conseil communal de Weiswampach a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié les tarifs à percevoir sur la location de conteneurs sanitaires servant de toilettes publiques.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 17 juin 2015 et publiée en due forme.

W i n s e l e r.- Introduction d'une taxe de chancellerie couvrant les frais de rappel pour factures non payées.

En séance du 9 avril 2015 le Conseil communal de Winseler a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a introduit une taxe de chancellerie couvrant les frais de rappel pour factures non payées.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 19 juin 2015 et par décision ministérielle du 26 juin 2015 et publiée en due forme.

Règlements communaux.

B e t z d o r f.- Plan d'aménagement particulier au lieu-dit «zone industrielle Rothoicht» à Mensdorf présenté par les autorités communales de Betzdorf.

En sa séance du 27 mars 2015 le conseil communal de Betzdorf a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier au lieu-dit «zone industrielle Rothoicht» à Mensdorf présenté par les autorités communales de Betzdorf.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 27 mai 2015 et a été publiée en due forme.

C l e r v a u x.- Modification du plan d'aménagement général de Clervaux, au lieu-dit «Uscheler, Synplants» à Eselborn présentée par les autorités communales de Clervaux.

En sa séance du 17 octobre 2014 le conseil communal de Clervaux a pris une délibération portant adoption d'une modification du plan d'aménagement général de Clervaux, au lieu-dit «Uscheler, Synplants» à Eselborn présentée par les autorités communales de Clervaux.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 17 décembre 2014 et a été publiée en due forme.

C o l m a r - B e r g.- Plan d'aménagement particulier au lieu-dit «Rue François Krack/In den Widenhowen» à Colmar-Berg présenté par les autorités communales de Colmar-Berg.

En sa séance du 16 mars 2015 le conseil communal de Colmar-Berg a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier au lieu-dit «Rue François Krack/In den Widenhowen» à Colmar-Berg présenté par les autorités communales de Colmar-Berg.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 27 mai 2015 et a été publiée en due forme.

E l l.- Plan d'aménagement particulier au lieu-dit «Millenwies» à Ell présenté par les autorités communales d'Ell.

En sa séance du 12 mars 2015 le conseil communal d'Ell a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier au lieu-dit «Millenwies» à Ell présenté par les autorités communales d'Ell.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 15 juin 2015 et a été publiée en due forme.

F r i s a n g e.- Introduction d'une servitude de lotissement et de construction pendant l'élaboration du nouveau plan d'aménagement général au lieu-dit «32 Beetebuergerstrooss» (parcelle cadastrale n° 361/2740) présenté par les autorités communales de Frisange.

En sa séance du 24 juin 2015 le conseil communal de Frisange a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier au lieu-dit «32 Beetebuergerstrooss» (parcelle cadastrale n° 361/2740) présenté par les autorités communales de Frisange.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 8 juillet 2015 et a été publiée en due forme.

F r i s a n g e.- Levée partielle d'une servitude de lotissement et de construction pendant l'élaboration du nouveau plan d'aménagement général portant sur les parcelles cadastrales 669/2805, section B de Frisange, 1320/3234 et 1320/3233, section B de Frisange, 360/3120 section C de Hellange, 194/2138, section A d'Aspelt, 294 et 271/4004, section A d'Aspelt, présenté par les autorités communales de Frisange.

En sa séance du 24 juin 2015 le conseil communal de Frisange a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier portant sur les parcelles cadastrales 669/2805, section B de Frisange, 1320/3234 et 1320/3233, section B de Frisange, 360/3120 section C de Hellange, 194/2138, section A d'Aspelt, 294 et 271/4004, section A d'Aspelt, présenté par les autorités communales de Frisange.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 8 juillet 2015 et a été publiée en due forme.

J u n g l i n s t e r.- Plan d'aménagement particulier au lieu-dit «Rue Hiehl» à Beidweiler, présenté par les autorités communales de Junglinster.

En sa séance du 13 mai 2015 le conseil communal de Junglinster a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier au lieu-dit «Rue Hiehl» à Beidweiler présenté par les autorités communales de Junglinster.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 15 juin 2015 et a été publiée en due forme.

K ä e r j e n g.- Plan d'aménagement particulier au lieu-dit «Rue de Schouweiler» à Hautcharage présenté par les autorités communales de Käerjeng.

En sa séance du 27 mars 2015 le conseil communal de Käerjeng a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier au lieu-dit «Rue de Schouweiler» à Hautcharage, présenté par les autorités communales de Käerjeng.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 28 mai 2015 et a été publiée en due forme.

L a c d e l a H a u t e - S û r e.- Morcellement de la parcelle cadastrale numéro 566/2418, section MA de Kaundorf, en deux lots, présenté par les autorités communales du Lac de la Haute-Sûre.

En sa séance du 17 avril 2015 le conseil communal du Lac de la Haute-Sûre a pris une délibération portant sur le morcellement de la parcelle cadastrale numéro 566/2418, section MA de Kaundorf, en deux lots, présenté par les autorités communales du Lac de la Haute-Sûre.

Ladite délibération a été publiée en due forme.

L a r o c h e t t e.- Plan d'aménagement particulier au lieu-dit «Rue de Medernach» à Larochette présenté par les autorités communales de Larochette.

En sa séance du 30 mars 2015 le conseil communal de Larochette a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier au lieu-dit «Rue de Medernach» à Larochette présenté par les autorités communales de Larochette.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 27 mai 2015 et a été publiée en due forme.

L u x e m b o u r g.- Modification du plan d'aménagement général de la Ville de Luxembourg au lieu-dit «îlot avenue Pasteur, rue Ermesinde, avenue de la Faïencerie et rue Henri VII» au Limpertsberg présentée par les autorités communales de la Ville de Luxembourg.

En sa séance du 9 février 2015 le conseil communal de la Ville de Luxembourg a pris une délibération portant adoption d'une modification du plan d'aménagement général de la Ville de Luxembourg au lieu-dit «îlot avenue Pasteur, rue Ermesinde, avenue de la Faïencerie et rue Henri VII» au Limpertsberg présentée par les autorités communales de la Ville de Luxembourg.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 23 avril 2015 et a été publiée en due forme.

L u x e m b o u r g.- Modification du plan d'aménagement général de la Ville de Luxembourg au lieu-dit «îlot route d'Arlon, rue des Aubépines, Val Ste-Croix, rue des Arquebusiers et rue Aloyse Kayser» au Belair présentée par les autorités communales de la Ville de Luxembourg.

En sa séance du 9 février 2015 le conseil communal de la Ville de Luxembourg a pris une délibération portant adoption d'une modification du plan d'aménagement général de la Ville de Luxembourg au lieu-dit «îlot route d'Arlon, rue des Aubépines, Val Ste-Croix, rue des Arquebusiers et rue Aloyse Kayser» au Belair présentée par les autorités communales de la Ville de Luxembourg.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 23 avril 2015 et a été publiée en due forme.

M o n d o r f - l e s - B a i n s.- Plan d'aménagement particulier au lieu-dit «Zone d'activités économiques le Triangle Vert» à Ellange présenté par les autorités communales de Mondorf-les-Bains.

En sa séance du 4 mai 2015 le conseil communal de Mondorf-les-Bains a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier au lieu-dit «Zone d'activités économiques le Triangle Vert» à Ellange présenté par les autorités communales de Mondorf-les-Bains.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 28 mai 2015 et a été publiée en due forme.

M o n d o r f - l e s - B a i n s.- Modification du plan d'aménagement général de l'article 18 de la partie écrite présentée par les autorités communales de Mondorf-les-Bains.

En sa séance du 11 février 2015 le conseil communal de Mondorf-les-Bains a pris une délibération portant adoption d'une modification du plan d'aménagement général de Mondorf-les-Bains de l'article 18 de la partie écrite présentée par les autorités communales de Mondorf-les-Bains.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 15 juin 2015 et a été publiée en due forme.

P é t a n g e.- Plan d'aménagement particulier aux lieux-dits «Rue Nicolas Bieber», «Au Luc» et «A La Croix Cassée» à Rodange, présenté par les autorités communales de Pétange.

En sa séance du 2 février 2015 le conseil communal de Pétange a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier aux lieux-dits «Rue Nicolas Bieber», «Au Luc» et «A La Croix Cassée» à Rodange, présenté par les autorités communales de Pétange.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 30 mars 2015 et a été publiée en due forme.

P é t a n g e.- Servitude d'interdiction de lotissement pendant l'élaboration du nouveau plan d'aménagement particulier présenté par les autorités communales de Pétange.

En sa séance du 18 mai 2015 le conseil communal de Pétange a pris une délibération portant adoption d'une servitude d'interdiction de lotissement pendant l'élaboration du nouveau plan d'aménagement particulier présenté par les autorités communales de Pétange.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 5 juin 2015 et a été publiée en due forme.

R o e s e r.- Plan d'aménagement particulier au lieu-dit «Rue de Kockelscheuer» à Bivange présenté par les autorités communales de Roeser.

En sa séance du 30 mars 2015 le conseil communal de Roeser a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier au lieu-dit «Rue de Kockelscheuer» à Bivange présenté par les autorités communales de Roeser.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 2 juin 2015 et a été publiée en due forme.

R u m e l a n g e.- Prolongation de la servitude d'interdiction de lotissement et de construction pendant l'élaboration du nouveau plan d'aménagement général de la commune de Rumelange présentée par les autorités communales de Rumelange.

En sa séance du 6 mai 2015 le conseil communal de Rumelange a pris une délibération portant adoption d'une prolongation de la servitude d'interdiction de lotissement et de construction pendant l'élaboration du nouveau plan d'aménagement général de la commune de Rumelange. Les terrains concernés figurent sur le tableau faisant partie intégrante de la délibération présenté par les autorités communales de Rumelange.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 5 juin 2015 et a été publiée en due forme.

R u m e l a n g e.- Levée partielle d'une servitude d'interdiction de lotissement et de construction pendant l'élaboration du nouveau plan d'aménagement général de la commune de Rumelange présentée par les autorités communales de Rumelange.

En sa séance du 6 mai 2015 le conseil communal de Rumelange a pris une délibération portant adoption d'une prolongation de la servitude d'interdiction de lotissement et de construction pendant l'élaboration du nouveau plan d'aménagement général de la commune de Rumelange. Les terrains figurent sur le tableau faisant partie intégrante de la délibération présenté par les autorités communales de Rumelange.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 5 juin 2015 et a été publiée en due forme.

S a e u l.- Plan d'aménagement particulier au lieu-dit «Haaptstrooss» à Ehner présenté par les autorités communales de Saeul.

En sa séance du 10 juin 2015 le conseil communal de Saeul a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier au lieu-dit «Haaptstrooss» à Ehner présenté par les autorités communales de Saeul.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 24 juin 2015 et a été publiée en due forme.

S c h e n g e n.- Modification du plan d'aménagement général de Schengen au lieu-dit «Op dem Keller» à Wintrange présentée par les autorités communales de Schengen.

En sa séance du 29 avril 2015 le conseil communal de Schengen a pris une délibération portant adoption d'une modification du plan d'aménagement général de Schengen au lieu-dit «Op dem Keller» à Wintrange présentée par les autorités communales de Schengen.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 25 juin 2015 et a été publiée en due forme.

S t e i n f o r t.- Modification du Plan d'aménagement particulier au lieu-dit «Op der Barriär – an der Laach» à Hagen présenté par les autorités communales de Steinfort.

En sa séance du 17 mars 2015 le conseil communal de Steinfort a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier au lieu-dit «Op der Barriär – an der Laach» à Hagen présenté par les autorités communales de Steinfort.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 27 avril 2015 et a été publiée en due forme.

W e i s w a m p a c h.- Plan d'aménagement particulier au lieu-dit «Am Kandel» à Leithum présenté par les autorités communales de Weiswampach.

En sa séance du 25 mars 2015 le conseil communal de Weiswampach a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier au lieu-dit «Am Kandel» à Leithum présenté par les autorités communales de Weiswampach.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 2 juin 2015 et a été publiée en due forme.

W o r m e l d a n g e.- Modification du plan d'aménagement général de Wormeldange, concernant des fonds sis à Ehnen, Ahn et Dreibern présenté par les autorités communales de Wormeldange.

En sa séance du 25 février 2015 le conseil communal de Wormeldange a pris une délibération portant adoption d'une modification du plan d'aménagement général de Wormeldange, concernant des fonds sis à Ehnen, Ahn et Dreibern présenté par les autorités communales de Wormeldange.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 4 juin 2015 et a été publiée en due forme.